

## **Mémento des mesures de sécurité**

Titre(s): Mémento des mesures de sécurité : à appliquer d'une part pour l'exécution des tirs d'instruction effectués au sol avec des armes portatives, P.A., P.-M., fusils, F.-M., mitrailleuses, lance-roquettes, mortiers de 60, 81, 120, d'autre part pour le lancement des grenades / Ministère de la défense nationale, Secrétariat d'État à la guerre, État-major de l'armée, 3e Bureau

Auteur(s): France État-major de l'armée de terre

Mention d'édition: Approuvé le 21 janvier 1952, sous le n°562 E.-M.A./3/E.G.

Editeur, producteur: Paris : Charles-Lavauzelle, 1952

Description matérielle: 1 vol. (123 p.) : ill. ; 21 cm

Sujet - Collectivité: 31244 31244 -- 72117 -- 30498 -- 72117 -- 55082 -- 30498